

# Lettres Patentes

Qu'il sera donné du marc d'or  
à porter en cette monnoye en denrées  
d'or de. Orne.

Du 22. avril 1582.

Jean par la grace de Dieu.  
Roy de France a nos ames  
seurs. Leurs generaux maistres des  
nos monnoyes salut et Dilction  
Et vous pour certaine cause  
avons mandonné que tantost  
en sans delay ces lettres venues  
vous faittes donner par toutes  
nos monnoyes en tout marc d'or  
fin qui sera aperté en jeelle  
en denrées d'or a lesou de France  
autres lieux que nous y

comuna a present, de ce faire  
a vous en archaun. de vous  
comuna genuine autorité en  
Mandement special par la  
tenue de leur present. Donnés  
a Paris le 20<sup>e</sup> jour d'Avril. l'an  
1352. ainsi signé Per roye  
ad relationem consilii in quo voc  
comuni de volucen de Corbia  
de Bouello et de mule. Et alia  
J. Royer J.